



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 14 JUIN 2023

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 12 mai 2023, pour le mercredi 14 juin 2023, à la salle du 1er étage de l'Auberge Communale. Le délai légal est donc respecté. Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle.

La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h, par le Président, M. Y. Brechbühl.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

Formalités :

- **Appel**
- **Adoption du dernier procès-verbal du 7 décembre 2022**
- **Assermentation**

Ordre du jour :

- 1. Élection du Président et du Vice-Président du Conseil Général**
- 2. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants**
- 3. Préavis N°1/2023 - Compte 2022 - Rapport de la commission de gestion et des finances (article 13.2 rCG)**
- 4. Communications de la Municipalité**
- 5. Communications du Bureau**
- 6. Vœux et divers**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de M. José Domingues, scrutateur, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil : 40

Membres présents : 23

Quorum : 14

Taux de participation : 57,5 %

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Social, épuration.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.
M.	C. Boulaz		Déchetterie, police, paroisse, protection civile, école, eaux.

Excusé :

M.	M. Jolliet	Bâtiments, pompiers.
----	------------	----------------------

15 personnes ont pris la peine de s'excuser. 2 personnes sont absentes.

Mme V. Chezeaux, boursière, est présente. M. Maire de l'Omnibus est présent.

Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.

Adoption du dernier procès-verbal du 7 décembre 2022

Le procès-verbal a été transmis par mail dans le dossier de convocation, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté, à l'unanimité, à main levée. Remerciements à la secrétaire.

Assermentation : Mme Célia Fellay, Mme Elodie Steinegger, M. Jeremia Künzle sont assermentés après lecture du serment.

Le Conseil compte dorénavant 26 membres présents.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 14 JUIN 2023

Ordre du jour :

1. Élection du Président et du Vice-Président du Conseil Général

- Mme S. Chappuis, Vice-Présidente procède à l'élection du Président.
- M. Y. Brechbühl, accepte un nouveau mandat. Aucune autre proposition n'étant faite, il est donc élu tacitement (selon nouveau règlement du CG).
- M. le Président procède à l'élection du Vice-Président.
- Mme S. Chappuis accepte un nouveau mandat. Aucune autre proposition n'étant faite, elle est donc élue tacitement (selon nouveau règlement du CG).

2. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants

- Madame C. Glardon, scrutatrice suppléante, est élue scrutatrice et M. J. Domingues, scrutateur suppléant, est élu scrutateur. Aucune autre proposition n'étant faite.
- Mesdames M. Chappuis et B. Fellay, scrutatrices, sont élues scrutatrices suppléantes. Aucune autre proposition n'étant faite.

3. Préavis N°1/2023 - Compte 2022 –

Joint au dossier de convocation le préavis municipal n° 1/2023, les comptes par ordre administratif, ainsi que les commentaires des municipaux - Selon rCG § 3 Art 13.7

- M. P.-D. Collomb : donne quelques explications sur l'excédent de produits. Ce résultat positif est en partie dû au remboursement de la péréquation et à une subvention relative à la mise en sénescence d'une parcelle forestière (bloquée pendant 50 ans pour la biodiversité).

- M. J. Bürri lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

La commission s'est penchée chapitre par chapitre sur le préavis proposé ainsi que dans les comptes détaillés. De plus, elle a effectué divers pointages dans les factures 2022.

Le préavis tel que présenté nous a permis de travailler sereinement et la Municipalité a répondu clairement à nos quelques interrogations.

Chapitre 1, Administration Générale – Rien à signaler

Chapitre 2, Finances – Retour bienvenu de la Péréquation, notre commune est bénéficiaire du système.

Chapitre 3, Domaines et Bâtiments – La hausse des frais d'entretien des bâtiments provient essentiellement des coûts de l'énergie. La commission espère que les problèmes liés au collège sont résolus et rend attentif l'Exécutif que la gestion des heures de conciergerie soit en rapport avec le mandat confié.

Chapitre 4, Travaux – Rubrique 42, Service de l'Urbanisme : environ 50% des places de parking disponibles sont louées. Rubrique 45, Ordures ménagères et décharge : La commission relève que le prix du papier/carton s'effondre et que le citoyen n'est pas le meilleur allié avec un tri aléatoire... Une solution de séparer le papier et le carton serait intéressante financièrement, en comptant sur une sévère prise de conscience de chacun....

Chapitre 5, Instruction publique et cultes – Rien à signaler

Chapitre 6, Police – Rien à signaler

Chapitre 7, Sécurité sociale – Rien à signaler

Chapitre 8, Service Industriels – L'eau est un bien précieux et les fuites sont un adversaire coriace ! La commission souligne la compréhension de l'AIMS sur la facturation du surplus de consommation.

Au bilan final, l'année 2022 se boucle sur un résultat positif. Notre Municipalité a géré de façon raisonnable les deniers communaux.

La commission remercie Mme Valérie Chezeaux, boursière communale, pour la bonne tenue des comptes ainsi que la Municipalité pour la clarté de leur préavis.

A l'unanimité de ses membres, la Commission de gestion et finances propose au conseil général, d'accepter les comptes 2022 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité et à la Commission de gestion et finances.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 14 JUIN 2023

Aucune question, ni commentaire.
Mise au vote du préavis

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter en bloc le préavis municipal n°1/2023 soit :

- Accepter les comptes 2022 tels que présentés, avec un excédent de produits de Fr. 61'515.10

25 votants (Oui : 25, Avis contraire : 0, Abstention : 0).

Le préavis n°1/2023 est accepté, à l'unanimité, tel que présenté.

4. Communications de la Municipalité

- M. P.-D. Collomb : en raison de la baisse du marché de la construction, ainsi que de la concurrence étrangère (gravier français), pour les extractions et le comblement de la gravière, le budget devra être revu à la baisse (200 tonnes/jour, actuellement au lieu de 500 tonnes/jour prévues dans le budget). La tonne est payée Fr. 1,20.

Le comblement, double fret, va « piano ». Les CFF sont toujours en discussion pour, éventuellement, poser un aiguillage pour créer une ligne de déchargement, ce qui simplifierait grandement la vie de l'entreprise Cand Landi. Le train sortirait de la ligne juste avant la gravière où il y a une petite prairie qui mesure 100 m de large. Les trains qui viendraient pour vider seraient donc hors de la ligne officielle. Cela va très lentement avec les CFF. Il faudra attendre une année et demie avant qu'ils aient pris la décision de le faire ou pas.

Les deux radars pédagogiques sont tombés en panne en même temps. Les vendeurs se sont retournés contre les fournisseurs. Dans l'attente de la réponse du constructeur.

- Mme I. Viatte : l'UAPE manque de place. 12 places supplémentaires vont être créées à Romainmôtier. La commune et l'auberge ont été approchés par Pro Senectute. Des bénévoles sont recherchés dans la région. Plus d'informations dans le prochain tout ménage. Le coût, très cher, d'un nouveau collège rassemblant tous les élèves du Vallon sur un seul site incite l'AscoVaBaNo à rechercher d'autres solutions.

- M. F. Bovier : un îlot de sénescence de 17'768 m² se trouve en face du feu du 1^{er} août, sur le côté droit.

- M. C. Boulaz : présente l'état des lieux de l'évolution future du réseau d'eau, (AISM, rive droite), cartes, schémas et photos à l'appui.

En réponse à Mme M. Conod-Jordi, il indique que toutes les eaux vont dans un pot commun.

Tout ceci est prévu pour 2025-2028.

- Mme C. Berthoud : où en sont nos sources ?

- M. C. Boulaz : sans station de chloration, il n'est plus possible d'utiliser nos sources. Le canton exige 0 bactérie. Nous sommes donc sur l'AISM depuis le 1^{er} janvier 2023. On continuera à faire 1 ou 2 tests/an de nos sources.

Deux fontaines (celle à Doudou et celle du milieu du village) sont sur le trop plein du réservoir.

La fontaine du bas de la rue Etienne et du Four a pour une partie, une source locale et le reste sur le réseau. La fontaine du local des pompes et celle de la rue de la Gare sont sur l'AISM.

- M. E. Carrard : comment donnent nos sources ?

- M. C. Boulaz : l'année passée au plus sec il y avait 30l/min qui arrivait au réservoir, en septembre-octobre, 80-85 l/min. Il faut 60 m³/jour.

En réponse à M. C. Regard : toutes les communes de l'AISM paient le même prix de l'eau.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 14 JUIN 2023

5. Communications du Bureau

- M. le Président :

Informations concernant le Conseil du 7 décembre au Parlement vaudois à Lausanne. La commune finance le transport de chaque conseiller jusqu'à Lausanne. Les personnes devront s'inscrire à l'avance, afin de connaître le nombre exact de participants. Nous prévoyons un déplacement en train depuis Bretonnières, départ à 17h52, via la gare de Lausanne, pour arriver en métro à la Place de la Riponne à 18h32. Nous sommes attendus au plus tard à 19h00. Les personnes en retard ne pourront pas rentrer. Nous commencerons par la visite des lieux pour ensuite siéger dans la salle du Parlement. La séance sera suivie par un apéro, dans la salle de réception, offert par la commune. Retour en train en fin de soirée.

M. J. Bürri va déménager. Sa place, à la commission de gestion, sera à repourvoir. Merci de me faire part de votre intérêt d'ici le prochain Conseil.

6. Vœux et divers

- M. C. Boulaz, en réponse à Mme S. Chappuis, informe que la commune de Bofflens fait la démarche de demander des offres pour des défibrillateurs. L'emplacement sera à définir.

- M. P.-D. Collomb : sera au budget octobre 2024 pour 2025

Information de la Municipalité au Conseil général de Bretonnières du 14 juin 2023 au sujet de MCI-12 - modèle comptable harmonisé 2ème génération

« Le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) est un système de normes comptables établi pour les cantons et les communes suisses ; il concerne également les associations de communes et autres groupements de collectivités. Il est publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

Ce système a été établi au début des années 2000 à la suite de l'introduction du nouveau modèle comptable (NMC) par la Confédération avec lequel il est compatible. Il a été introduit au niveau des cantons de 2009 à 2018 et pour les communes suisses de 2012 à 2022, à l'exception des communes du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures et du canton de Vaud. Les principaux objectifs du MCH2 sont :

- l'harmonisation et la comparabilité ;
- le rapprochement avec les normes internationales (IPSAS) ;
- la transparence et l'image fidèle ;
- la fiabilité des bases ;
- les statistiques.

De manière générale, le MCH2 doit améliorer la lisibilité du budget et des comptes annuels. Pour les communes vaudoises, il apportera une modernisation à la comptabilité et à la gestion des finances communales.

Introduction du MCH2 pour les communes vaudoises

Une nouvelle dynamique politique est à l'œuvre au niveau cantonal pour clore le dossier MCH2 qui est en discussion depuis de nombreuses années. Le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) va être modifié afin que les communes vaudoises puissent convertir leur comptabilité selon le MCH2, à choix dès 2025, dès 2026 ou dès 2027 avec une phase pilote dès 2024.

Cette phase pilote est destinée à un nombre restreint de communes et d'associations de communes. Le souhait de la Direction des finances communales (DFC ; service de l'État) est d'avoir une diversité des pilotes par leur taille et leur fournisseur informatique. A ce jour, il y a 19 pilotes dont 18 communes de 202 à 29'710 habitants et une association de communes.

Notre commune, d'entente entre la municipalité et la boursière, a fait le choix d'entrer dans MCH2 au 1^{er} janvier 2025. Donc le budget 2025, présenté au conseil en décembre 2024, sera déjà établi sous la nouvelle forme.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 14 JUIN 2023

Tâches à venir

La boursière communale va procéder à la conversion du plan comptable actuel sur le plan comptable MCH2 et à la conversion de la classification administrative actuelle à la nouvelle classification fonctionnelle. Un important travail sera nécessaire pour préparer les comptes de bilan au passage au MCH2 ; regroupement de comptes, dissolution de certaines réserves, réaffectation entre le patrimoine administratif et financier et nettoyage général.

Les prestataires informatiques devront adapter leur programme. Dès cette année 2023, une formation de plusieurs jours est d'ores et déjà notée à l'agenda de notre boursière.

Au besoin, la Municipalité communiquera à la commission de gestion et finances ainsi qu'au conseil général sur l'état d'avancement, les options retenues et les décisions à prendre.

- Mme V. Chezeaux : cela va tout changer. Elle est déjà allée à un 1^{er} cours. Il y aura beaucoup à faire. En cas d'intérêt, les conseillers peuvent trouver de plus amples informations sur vd.ch.
- Mme S. Chappuis : revient sur la demande (un arrêt à Bretonnières) qui a été faite aux CFF à la suite du changement d'horaire, avec des trains à la demi-heure.
- M. P.-D. Collomb : la Municipalité a fait la demande.

- M. le Président :

Appel de sortie : étant donné que personne n'a quitté la salle, l'appel d'entrée complété par la liste des personnes assermentées fait office d'appel de sortie.

D'ici là et au nom du bureau, je vous souhaite un très bel été et vous remercie de votre attention.

**Le mercredi 11 octobre 2023 – Le jeudi 7 décembre 2023 (parlement cantonal à Lausanne)
Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.**

La séance est levée à 20h51.

Yann Brechbühl

Président

Francine Roth

Secrétaire